



**Sduclias 72 FSU**  
**4 rue d'Arcole – étage 3 – porte 33**  
**72000 LE MANS**  
**Tél : 02-43-23-92-65**  
**06-81-82-28-71**  
**Mail : sdu.clias72@laposte.net**



## ***Le Grain de Sel***

Journal d'information de la FSU TERRITORIAUX LE MANS – LE MANS METROPOLE – CCAS

Le SDUCLIAS 72 FSU a fait le choix de distribuer largement le guide des carrières de la Fonction Publique Territoriale édité par le SNUCLIAS-FSU et financé grâce aux cotisations des adhérents.

Ce guide rappelle les règles essentielles concernant nos carrières ainsi que les droits et obligations statutaires des agents publics.

Vous y trouverez également le projet de réforme des attachés d'administration de la Fonction Publique d'Etat qui sera mis en place dans la territoriale en 2011-2012 (sur 2 années).

Le 5 mai 2011, après l'annonce de la non valorisation du point d'indice, l'ensemble des fédérations de fonctionnaires a condamné la politique d'austérité salariale menée par le gouvernement à l'encontre des agents publics.

Dans un communiqué de presse, les organisations syndicales contestent le discours du gouvernement consistant à laisser croire que la Fonction Publique Territoriale connaît de véritables hausses du pouvoir d'achat.

**Elles rappellent le contentieux salarial qui s'accumule depuis presque 10 ans maintenant et qui constitue une perte supérieure à 10% de la rémunération.**

Elles renouvellent leur demande de mesures de rattrapages !

Les organisations signataires réaffirment fortement leur attachement au point d'indice, élément central et prioritaire en matière salariale dans la Fonction Publique.

En effet, seule la progression du point d'indice permet véritablement de compenser l'inflation et d'assurer ainsi une réelle augmentation des salaires pour tous les fonctionnaires et agents contractuels.

C'est pourquoi les organisations syndicales exigent une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice, suivie de véritables négociations sur :

- les mesures de rattrapage
- la revalorisation des grilles indiciaires
- une véritable politique salariale dans la Fonction Publique
- 

***Pour ce faire, elles appellent l'ensemble des agents des 3 fonctions publiques à se mobiliser fortement le mardi 31 mai 2011. Rassemblement à 18h devant la préfecture***

## LES INSTANCES PARITAIRES

### **CTP DU 13 AVRIL 2011 ORGANISATION DU PÔLE MOBILITE ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (DRH)**

A la demande des délégués, une présentation de ce nouveau service a été faite.

Le secteur « accompagnement social » (assistante sociale + conseillère en économie sociale et familiale + psychologue clinicienne) ne posait pas de problème particulier.

Par contre, les missions du secteur « pôle mobilité » devaient être clarifiées. Aujourd'hui, il se développe des circuits « parallèles » de mobilité qu'il faut recadrer. Globalement, il a été demandé :

- de publier au maximum les vacances de postes.
- que le reclassement médical ne concerne que les agents dont les situations sont examinées en comité médical.
- d'agir de façon préventive pour certains métiers (formation de reconversion à anticiper pour une meilleure intégration dans de nouveaux services).
- que la mobilité ne devienne pas un outil disciplinaire déguisé et que l'on prenne en compte les cas récurrents de souffrance au travail.
- de doter le CCAS d'une médecine du travail.

L'organisation et les missions de ce service ont été adoptées à l'unanimité. Un comité de suivi va être mis en place pour suivre entre autre l'expérimentation d'une bourse interne d'échanges d'emplois.

### **CTP DU 13 AVRIL 2011 INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AU PALAIS DES CONGRES ET DE LA CULTURE**

Un document d'information a été remis en cours de séance. A cette occasion, il a été question du statut des agents qui ont, en gros, une semaine entre le conseil municipal du 28 avril (choix du délégataire privé) et la préparation de la CAP Ville pour arrêter leur choix personnel : intégration au sein des services ou mise à disposition....

Les agents ont eu des infos générales mais découvrent aujourd'hui les conditions de travail au sein de la structure délégataire (la SEM du Parc des Expositions).

Les modalités de récupération des heures supplémentaires, l'application stricte du code du travail pour les temps de repos modifient sensiblement l'organisation de leur vie personnelle et professionnelle. L'administration a organisé une réunion d'information des personnels en présence des organisations syndicales début mai (en période de congés !). Suite à l'action syndicale, les collègues contractuels vont recevoir des propositions afin d'intégrer la SEM ou la collectivité.

### **Compte rendu CHS « alcool » du 18 avril 2011**

Il existe actuellement une charte « alcool » sur la Ville et LMM.

Suite à l'intégration du CCAS, il devient indispensable d'avoir des moyens humains supplémentaires (un 2<sup>ème</sup> médecin du travail).

La mise en place d'agents relais a été évoquée, cela s'avère long et difficile à mettre en œuvre, car elle nécessite une formation que le médecin du travail et les infirmières ne peuvent assurer.

Le CCAS souhaite qu'une charte plus restrictive soit mise en place avec une tolérance zéro au niveau du taux d'alcoolémie.

La FSU ne comprend pas pourquoi le CCAS ne s'intègre pas à la charte déjà existante !

**COMMISSION ADMINISTRATIVE  
PARITAIRE  
DU 17 MAI 2011**

La CAP s'est réunie mardi 17 mai afin d'examiner les propositions d'avancements et de promotions internes des 3 collectivités. Celle-ci a permis la nomination (avancements de grade et promotions internes) de plus de 350 agents.

Nous regrettons que les Elus et l'Administration n'aient pas tenu compte de notre opposition concernant les agents qui bénéficient de 2 promotions internes (passage de catégorie C à catégorie B et de catégorie B à catégorie A sans concours ou examen).

Les élus CAP sont intervenus (et ont été entendus par le Président de la CAP) sur la nomination d'ingénieur à ingénieur principal en Le Mans Métropole afin de faire respecter les conditions du protocole existant (6 ans dans le grade). Nous déplorons malgré tout que d'autres agents remplissant les conditions ne soient pas nommés.

Nous souhaitons que soit rediscutée l'application de la circulaire du 20 Janvier 2011 sur la reprise de l'ancienneté des agents qui étaient à l'échelle 2 (anciens agents d'entretien) au moment de la suppression de celle-ci. En effet, sans reprise de l'ancienneté, un certain nombre de collègues ne peut prétendre à un avancement de grade (10 ans dans le grade).

La prise en compte des adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 11<sup>ème</sup> échelon et ayant été proposés par leurs chef de service a permis la nomination de 4 agents supplémentaires en LMM et 13 en Ville du Mans au grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.

Lors de la **CAP complémentaire du 7 juillet 2011**, les ratios seront revus pour certains grades (agent de maîtrise en Ville, agent de maîtrise principal en Le Mans Métropole...) et permettront ainsi de nouvelles nominations. Nous vous invitons à prendre contact avec nos élus CAP afin de vous renseigner sur les nominations.

**FILIERE TECHNIQUE CATEGORIE B**

Les agents de catégorie B de la filière technique contrôleurs et techniciens supérieurs ont été regroupés depuis le 1<sup>er</sup> Décembre 2010 dans un même cadre d'emploi baptisé techniciens territoriaux.

Ce cadre d'emploi comporte deux niveaux d'entrée, l'un Bac pour les ex contrôleurs, l'autre Bac+2 pour les ex techniciens supérieurs (pour mémoire ce niveau d'étude leur était déjà reconnu puisqu'ils étaient dans le groupe de Classement Indiciaire Intermédiaire B+)

Cette réforme avait pour objectif, entre autres, de permettre une meilleure reconnaissance des qualifications.

Force est de constater que dans notre collectivité il n'en est rien :

- Les contractuels sont désormais recrutés au niveau bac, même sur des profils de poste bac+2
- Les agents reclassés dans le 2<sup>e</sup> grade, tout en répondant aux conditions statutaires, devront attendre deux ans pour prétendre à un avancement.

Nous avons rapidement réagi en adressant un courrier à l'administration et aux élus.

N'obtenant pas de réponse, la FSU a organisé une assemblée générale des techniciens le 19 avril 2011 (à laquelle étaient conviées les autres Organisations Syndicales).

Par le plus grand des hasards, une réponse nous a aussitôt été adressée.

Domage ! Elle n'a pas eu l'air de convaincre les agents présents...

Nous avons été mandatés à l'unanimité pour demander la tenue d'un groupe de travail avec l'administration portant sur ces points ainsi que sur la NBI, le régime indemnitaire, les critères de promotion au grade de technicien et d'ingénieur. Un courrier dans ce sens vient d'être adressé en intersyndicale à l'administration et aux élus. Une première réunion pour le groupe de travail est prévue le 15 juin.

**Retenues grève**

Dans notre tract de mars, nous vous alertions sur le montant des retenues pour grève (sur l'indice du mois prélevé et non celui détenu le mois du mouvement de grève). Nos différents courriers n'ayant pas reçu de suite favorable de la part des Elus et de l'Administration, nous invitons les agents concernés à faire une demande individuelle. Nous tenons à votre disposition un courrier type, n'hésitez pas à nous contacter.

## **ELECTIONS DU COS**

Les élections du cos qui ont eu lieu le 31 mars ont permis à la FSU d'avoir 3 élus au sein du conseil d'administration.

Nous remercions les agents qui ont soutenu et fait confiance aux candidats de la liste FSU.

Comme nous l'écrivions dans notre profession de foi, nous mettrons tout en œuvre afin de respecter nos engagements, en privilégiant un travail d'équipe avec les autres organisations syndicales.

Les élus FSU et leurs responsabilités au sein du COS :

**- Françoise Delaroche :**

Elue responsable de la commission enfance-jeunesse  
Membre des commissions Finances et Sociale

**- Monique Gury :**

Elue membre du bureau sur le poste d'archiviste  
Membre des commissions Week-end /Vacances, Noël, Information et Statuts

**- Lydia Benoist :**

Membre des commissions Culture et Sport, Enfance/Jeunesse

### **DOTATION COMPLEMENTAIRE DE REMUNERATION (prime de mai)**

Lors de la rencontre du 4 mai 2011 entre le Maire Président et les Organisations Syndicales, celui-ci a donné son accord pour une revalorisation de 7 points (initialement prévue en 2012). Ce rattrapage sera versé à l'automne. 10 points supplémentaires sont déjà donnés sur la prime versée en mai

Cette revalorisation était une revendication portée dans le cadre de la plate-forme intersyndicale.

Valeur du point d'indice : 4,6302 euros brut au 01/07/2010

### **REGIME INDEMNITAIRE**

Le Maire Président a donné son accord pour l'ouverture de négociations sur les régimes indemnitaires concernant les années 2012/2013.

Si vous souhaitez nous rejoindre, coupon à renvoyer au  
SDUCLIAS 72 FSU – 4 rue d'Arcole, 3<sup>ème</sup> étage, porte 33 – 72000 LE MANS

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

COLLECTIVITE :

### **Le local syndical sur le site de la Chauvinière « prend vie » !**

Comme nous l'annoncions dans un précédent tract, nous disposons désormais d'un local syndical sur le site de la Chauvinière (au niveau des gardiens).

Une permanence y est assurée tous les lundis après-midi et sur rendez-vous pour les autres jours.

N'hésitez pas à venir poser vos questions, signaler des problèmes rencontrés dans vos services ou simplement chercher des renseignements.

Pour prendre contact, appeler le 3609